



FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

FONCTION PUBLIQUE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



Paris, le 25 juin 2026

Monsieur David AMIEL
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Objet : Canicule et obligations de service

Monsieur le ministre,

La canicule qui sévit sur notre pays depuis plusieurs jours nécessite de rappeler à tous les employeurs publics les obligations liées au décret n°2025-482 du 25/05/2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur.

Depuis l'organisation du travail (horaires modulables, amplitudes), jusqu'aux trajets domicile-travail sans oublier les conditions de travail (tenue vestimentaire, brumisateurs, garantie d'un accès à de l'eau fraîche avec un minimum de 3 litres par jour et par agent), il y a urgence à s'assurer que ces obligations sont respectées.

Il en est de même de l'information aux agents et du suivi des personnels à risque et vulnérables.

Les CSA et les formations spécialisées hygiène et sécurité doivent être réunies pour s'assurer des mesures prises. Il faut réinstaurer sans délais les CHSCT et leurs prérogatives.

D'une manière générale, les conditions de travail ont été particulièrement dégradées par la politique austéritaire du gouvernement : réformes, restructurations et coupes budgétaires imposées par la Loi de finances pour 2026.

Il nous semble urgent d'attirer l'attention de tous les employeurs sur ces obligations et la tenue nécessaire des instances adéquates.

Comptant sur la prise en compte de cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Christian GROLIER
Secrétaire général